

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE
BAILLIF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 06 avril 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; David JOSUE ; Lydie CRANE.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Marie-Line SALNOT (représentée par Dina BELLON) ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

CONSEILLERS ABSENTS :

Eric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Olivier ISMAËL ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Hadjanie HANANY ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Yolaine BRISSAC a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Numéro d'inscription au
Registre

2023 - 02

Numéro de la Délibération

16

Effectif du Conseil : 29

Présents : 17

Absents : 12

Dont Procurations : 3

Délibération publiée le

26 AVR. 2023

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

**16- CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE RENOVATION PARCOURS SPORTIF**

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Régional a installé un parcours santé P3S dans la commune de Baillif en partenariat avec cette dernière qui lui a mis à disposition le foncier nécessaire, à proximité de l'ancien abattoir.

Ce parcours permet aux habitants d'accéder gratuitement à des équipements sportifs. Il comprend en effet 8 agrès dont le marcheur, le twister ou encore le vélo.

Il est désormais nécessaire d'assurer la maintenance ou la réparation, voir le changement de ces agrès qui ont été altérés par le temps.

Une convention de partenariat doit être établie entre la commune de Baillif et la région Guadeloupe à cet effet.

Ce partenariat consiste pour la commune notamment à autoriser le Conseil Régional à réaliser les travaux nécessaires à la mise à niveau du parcours santé P3S existant, et à assurer la maintenance des équipements à ses frais. Le cas échéant elle permet au Conseil Régional de procéder à l'installation d'un nouveau parcours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention jointe en annexe.

Article 2 : D'autoriser Madame la maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour Expédition Conforme

Le Maire



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU